

Principes environnementaux et développement territorial

Sophie Hanson, licenciée en Sciences politiques

LEPUR, Laboratoire d'étude en planification urbaine et rurale, Université de Liège

sophie.hanson@ulg.ac.be

Objectifs et démarches de la thèse

L'**objectif** de la thèse est de montrer si les principes environnementaux européens sont intégrés de façon conforme dans la législation belge (au niveau national et régional) au travers de la question des implantations commerciales.

La **démarche** se déroulera en trois temps. D'abord, il s'agira d'identifier et d'analyser les principes environnementaux européens. Ensuite, il conviendra de s'interroger sur la façon dont ces principes influencent la législation belge susceptible de s'appliquer aux projets d'implantations commerciales. Enfin, la même démarche sera appliquée à d'autres Etats membres de l'Union européenne.

La **problématique** peut par conséquent être résumée par la question suivante : comment les principes environnementaux de l'Union européenne sont-ils intégrés dans la législation belge (et wallonne) et cette intégration est-elle conforme ?



Source : Service audiovisuel de la Commission européenne, 2004.

Principes environnementaux européens

La politique environnementale européenne est fondée sur les principes suivants :

- Principe de subsidiarité ;
- Principe du pollueur-payeur ;
- Principe de prévention ;
- Principe de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement ;
- Principe de précaution ; ...

L' Union européenne s'appuie sur ces principes pour l'élaboration de son droit. Ce dernier influence les normes internes des Etats membres dont celles relatives à l'aménagement du territoire et à l'environnement. Une bonne intégration de ces principes constitue un enjeu de taille car elle permet d'éviter des recours basés sur une mauvaise application de ceux-ci.

Intégration des principes environnementaux

Une analyse juridico-politique des normes applicables aux projets d'implantations commerciales de grande envergure (historique, objectifs et enjeux, structure administrative, rapports de force lors de leur adoption) permettra d'identifier les outils à mettre en œuvre, leur mode de fonctionnement et la manière dont ces principes environnementaux sont considérés.

Belgique

En Belgique, plusieurs niveaux sont concernés :

- Le niveau fédéral via la loi du 13 août 2004 relative aux implantations commerciales ;
- Le niveau régional par le biais des normes relatives à l'aménagement du territoire et à l'environnement ;
- Le niveau local.

La démarche sera effectuée pour la Région wallonne pour ensuite être étendue à la Région flamande et à la Région de Bruxelles-Capitale.

Comparaison internationale

Une étude similaire dans d'autres Etats membres de l'Union (France, Allemagne) permettra d'examiner l'intégration de ces principes dans un contexte différent.



Centre commercial de Belle île en Liège

Principaux apports de la recherche

- Étude des principes environnementaux européens sous un aspect juridico-politique
- Analyse de l'intégration de ceux-ci dans la législation belge (nationale et régionale) applicable aux projets d'implantations commerciales
- Analyse de l'intégration de ceux-ci dans la législation d'autres Etats membres de l'Union européenne
- Identification des convergences et des divergences d'une problématique identique (l'intégration des principes) dans des contextes différents
- Réflexions, le cas échéant, sur l'amélioration de la prise en compte des principes environnementaux européens en droit wallon